



## Une matinée au ministère : orientation environnement, décarbonation ?

Non : en fait, toujours des EnR ... et un peu de chaleur

Le 14 juin 2019, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) organisait une matinée de restitution et d'échanges sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028. En toile de fond, le gouvernement voulait justifier la manière dont il avait pris en compte les recommandations émises le 12 sept. 2018 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à la suite du débat public du printemps 2018.

Mais peu de recommandations ont réellement été prises en compte, à l'exception d'un renforcement des moyens dédiés à la promotion de la chaleur renouvelable. Ce que fit observer Bruno Ladsous, représentant du collectif TNE-Occitanie Environnement, organisateur au printemps 2018 d'un débat public qui a réuni 350 participants à Mazamet dans le Tarn. À ses côtés, une trentaine d'autres entités ayant elles aussi été à l'initiative de débats publics.

Cette observation - justifiée par écrit – indispose les organisateurs qui attendaient sans doute de la réunion un peu plus d'approbation. La présentation avantageuse du projet de PPE 2019-2028 va soulever beaucoup de remarques :

### Par le représentant de TNE-Occitanie Environnement :

Le projet de PPE est trop axé vers la production d'électricité renouvelable ; il ne respecte pas la Charte de l'environnement incluse dans la Constitution. Ce projet est insincère et il n'est pas efficace :

Pour être sincère et efficace le projet de PPE devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- au plan technique : ne pas se focaliser sur la production d'électricités non stockables et présenter un bilan énergétique complet.
- au plan économique et social : présenter les coûts complets pour la Nation y compris le coût des capacitaires en énergies renouvelables à créer. Il s'agit de plusieurs centaines de Mds € ce qui est fâcheux pour un pays surendetté qui du coup ne pourra plus honorer le financement de ses priorités réelles : hôpitaux et santé, ferroviaire, réhabilitation énergétique des logements, remboursement de la dette ... Les « effacements volontaires de consommation » ne sont pas non plus la solution.
- au plan environnemental : présenter une évaluation environnementale de qualité, validée par une autorité scientifique compétente indépendante et non pas par une autorité environnementale qui dépend du ministre. Promouvoir les seules solutions qui ne nuisent pas à la biodiversité - grande cause nationale - ni aux paysages ni au cadre de vie des riverains concernés, ruraux qui en ont assez d'être maltraités. Ni à la défense nationale.

### Par d'autres intervenants, exprimant en substance - chacun avec ses mots - que :

- les priorités de la transition écologique ne sont pas ce qui est dit : les vrais priorités sont la réduction des gaz à effet de serre et en particulier les émissions de CO<sub>2</sub>.  
Il s'agit donc avant tout de réduire la consommation des énergies et de travailler sur les usages de consommation et sur les comportements. **Seuls les objectifs réalistes auront un avenir** (contre-exemple typique, un objectif de 4,8 millions de véhicules électriques alors que tout le monde sait que la mode est aux SUV).
- Il faut accompagner en priorité les investissements dans des circuits courts, les autoproductions. Il faudrait aussi obtenir une consommation électrique plus flexible afin de mieux faire correspondre l'offre et la demande instantanée, car sinon - faute de stockages dont on sait qu'ils auraient un coût énorme - ces énergies renouvelables intermittentes ne peuvent pas marcher.
- Il faut présenter les coûts complets, c'est une question de sincérité.

- si les moyens d'accompagnement ne sont pas mis sur l'essentiel, la stratégie nationale bas carbone, le risque d'échec est réel.
- Il y a une divergence stratégique croissante entre les projets des territoires et les orientations nationales. ses priorités n'ont rien d'écologique.

Une tentative de synthèse et conclusion de ces interventions fut marquée par un déni des critiques exprimées, seules étant retenues des suggestions annexes du type « alléger les procédures ».

⇒ **ce que l'on peut retenir :**

**Le ministère a une vision technocratique que rien n'ébranle :**

- Il s'agit toujours pour le ministère, in fine, de produire plus d'énergies renouvelables électriques (ou sous forme de chaleur) y compris les renouvelables les moins acceptables pour l'environnement. Même la stratégie carbone est seconde dans son raisonnement.
- Il n'a pas le moindre doute sur le réalisme de ses hypothèses (ex. précité des SUV).
- Il n'a pas de compétence sur les techniques de l'électricité et ce qui va avec (rendements, réseaux).
- Il n'a pas la volonté de présenter des bilans et des coûts complets.

**Le ministère**, exprimant que tout cela est évolutif et doit être affiné, **ne sait pas vraiment où il va** - où il nous mène - mais il y va, puisqu'il présente au vote du Parlement une loi climat énergie bricolée, un projet de décret non moins bricolé, sans parler d'une évaluation environnementale qui n'est pas de qualité.

**Le ministère n'a pas de préoccupations environnementales** : un peu sur la biodiversité, mais les êtres humains l'intéressent moins, et pourtant il a le sentiment d'avoir écouté les doléances des citoyens ruraux sur l'éolien.

La preuve, selon lui : il ne serait fait d'ici à 2028 que du "fois 3" et encore moins quant au nombre de machines grâce au repowering. Un repowering dont il ne veut pas voir les conséquences paysagères, somatiques, territoriales etc.

**Le ministère découvre la divergence croissante entre les orientations nationales et les stratégies régionales ou locales.**

**Le ministère n'a aucune volonté de travailler avec la société civile et les associations**, ni de tenir compte des résultats des consultations publiques officielles.

**La transition projetée n'est ni écologique, ni solidaire**